

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE VEFA

« SPHERE »

215, Avenue Charles de Gaulle
69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE

VINCI IMMOBILIER Rhône Alpes Auvergne

c/o VINCI IMMOBILIER PROMOTION

19 quai Perrache

CS 50145

69286 LYON Cedex



PRESENTATION DU PROGRAMME

La présente NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE définit les travaux à exécuter en vue de la réalisation d'un ensemble immobilier comprenant au total 60 logements collectifs dont 19 logements sociaux et un local d'activité au rez-de-chaussée du bâtiment A, à édifier à proximité du quartier de l'Etoile d'Alaï situé au 215 Avenue Charles de Gaulle à Tassin-La-Demi-Lune.

Cet ensemble immobilier est composé de 5 bâtiments A, B, C, D et E et de 1 niveau de sous-sol destiné à recevoir 66 aires de stationnement.

Conformément aux prescriptions de la Loi SRU, et afin de promouvoir un habitat aidé, 19 logements seront réalisés pour le compte d'un bailleur sur la totalité du bâtiment A ainsi que deux logements au rez-de-chaussée du bâtiment E.

Cette opération est portée vers l'avenir et intègre d'ores et déjà les exigences de demain notamment en matière de développement durable et d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

D'une part, elle répond aux normes habituelles citées ci-dessous, mais elle développe, d'autre part, des moyens pour obtenir un niveau énergétique performant, comme par exemple se protéger des variations thermiques extérieures et des pertes de chaleur (isolation renforcée, double vitrage...).

D'autre part, depuis le 1er Janvier 2007, toutes les opérations immobilières de logements doivent répondre à la réglementation des PMR. Cette loi permet d'avoir une unité de vie accessible par toutes les Personnes à Mobilité Réduite dès la livraison des logements. Cette unité de vie est constituée d'une chambre, d'une salle de bains, d'une cuisine, d'un séjour et d'un WC.

Les dimensions des pièces seront adaptées afin de permettre la libre circulation des personnes en fauteuil roulant, ce qui explique les dimensions généreuses de certaines pièces.

Pour les logements où le WC est séparé de la salle de bains par une cloison mitoyenne et qui ne correspond pas aux dimensions adaptées, cette cloison sera "démontable".

La construction se conformera :

- Aux normes AFNOR homologuées en vigueur ;
- Aux prescriptions techniques des documents techniques unifiés (DTU) établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment ;
- Au Recueil des Eléments Utiles à l'Etablissement et à l'Exécution des projets et marchés de France (REEF) ;
- Les installations techniques seront soumises aux essais et vérifications de fonctionnement précisées dans les documents techniques, COPREC ;
- Aux règles de construction et de sécurité en vigueur ;
- A l'arrêté ministériel du 30 Juin 1999 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation ;
- A l'arrêté ministériel du 30 Juin 1999 relatif aux modalités d'application de la réglementation acoustique ;
- A l'arrêté du 1er Août 2006 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées ;
- Au Label NF HABITAT version 3.2

Cet ensemble immobilier sera conforme à la réglementation thermique RT2012.

Cette démarche tiendra compte des paramètres demandés en matière de consommation d'énergie, tant pour le chauffage que pour l'eau chaude sanitaire, l'éclairage et la ventilation. Ce niveau de confort sera obtenu par l'isolation renforcée du bâtiment, le pourcentage des surfaces vitrées du bâtiment, la mise en place de matériaux et éléments d'équipement appropriés.

- -

NOTE GENERALE

La présente notice définit les travaux qui seront exécutés dans l'ensemble immobilier dénommé « SPHERE » sis 215 Avenue Charles de Gaulle à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (69160) et les prestations privatives des logements.

Il est précisé que les indications portées le sont sous réserve des dispositions suivantes :

Seront admises de plein droit, toutes les modifications de structure et d'agencement intérieur et extérieur qui seraient apportées en cours de travaux par le constructeur, en accord avec l'Architecte (telles que déplacement de gaines techniques, soffites ou faux-plafonds etc...), ayant pour but de résoudre un problème technique, de compléter ou de parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'immeuble.

Le Vendeur pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et à les remplacer par des prestations globalement équivalentes dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau, ou en cas de force majeure, ou de cause légitime, notamment :

- Règle administrative contraignante ;
- Règlement judiciaire, liquidation de biens, défaillance, cessation d'activité d'une entreprise ou d'un fournisseur, ou retard d'approvisionnement d'un matériau ;
- Qualité insuffisante du matériau prévu ou livré ;
- Et, plus généralement, si les impératifs techniques ou réglementaires le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle disposition de prestation prévue.

Le tout, à condition qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de qualité pour l'Acquéreur.

En outre, l'Acquéreur ne pourra en aucun cas réclamer, ce qu'il reconnaît expressément, au cas où il est écrit qu'une prestation est prévue par une variante, l'une ou l'autre de la prestation.

D'une manière générale, l'Acquéreur ne pourra en aucun cas réclamer l'une des prestations prévues au présent descriptif, dans la mesure où celle fournie par le vendeur correspond à une qualité réputée équivalente sur la base d'informations données par l'Architecte.

L'Acquéreur reconnaît cette clause comme étant essentielle, sans laquelle le vendeur n'aurait pas contracté.

Le présent DESCRIPTIF SOMMAIRE sera annulé et remplacé, lors de la notification de l'acte de vente, par la NOTICE DESCRIPTIVE COMPLETE exigée par le Code de la Construction et de l'Habitation (arrêté ministériel du 10 mai 1968).

- -

DESCRIPTIF DES OUVRAGES

I. – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES

INFRASTRUCTURE

- Terrassements en pleine masse ;
- Evacuation des terres excédentaires ou impropres aux remblais
- Les fondations sont réalisées en béton armé au moyen de semelles filantes ou isolées, radier ou dallage, ou autres, suivant les principes arrêtés par l'Ingénieur Béton Armé et approuvés par le Bureau de Contrôle, et selon le rapport de sondages et d'études géotechniques.
- Le sous-sol est réputé être inondable en cas de remontée des eaux du terrain (fluctuation des circulations d'eau souterraine) au niveau de la crue décennale tel que défini dans l'étude G2PRO de FONDASOL. L'acquéreur renonce à toute réclamation en cas d'inondation du sous-sol due à une remontée des eaux du terrain au-delà des côtes altimétriques suivantes, +214,00 NGF pour les bâtiments A, B, C. +213,30 NGF pour les bâtiments D et E. En-dessous de cette cote altimétrique le sous-sol est réputé relativement étanche au sens du DTU 14-1, des cunettes sont disposées en pied des voiles périmétriques pour récupérer les éventuelles infiltrations.

MURS ET OSSATURE MURS ET OSSATURE

- Murs extérieurs en béton coulé sur place, armé ou non, ou éléments de béton préfabriqués, suivant études par l'Ingénieur BA approuvées par le Bureau de Contrôle.
- Isolant intérieur avec une finition en plaque de plâtre (épaisseur et caractéristiques suivant l'étude thermique du Bureau d'Etudes) ;
- Revêtu d'un enduit monocouche hydraulique finition gratté fin et peinture, localisation et teinte aux choix de l'Architecte.
Ponctuellement, certaines façades viennent recevoir une vêtture métallique associée ou non à une isolation par l'extérieur, repérage selon plans.
- Murs de refend en béton coulé sur place, armé ou non, ou en béton préfabriqué, suivant études par l'Ingénieur BA approuvées par le Bureau de Contrôle, recevant, pour les parties privatives, un enduit garnissant ;
- Planchers, dalle pleine en béton armé ou préfabriquée, suivant études par l'Ingénieur BA approuvées par le Bureau de Contrôle, sous-face destinée à recevoir un enduit garnissant et 2 couches de peinture acrylique ; le dessus recevant les revêtements de sols.

ETANCHEITE DES TERRASSES

- Terrasses Accessible commune
 - Cheminement piéton en rez-de-chaussée : en béton décoratif, sol stabilisé ou platelage bois
 - Etanchéité multicouche, avec protection par carrelage 60 x 60 cm sur plots, pour la terrasse commune située au niveau 3 entre les bâtiments D et E.
 - Isolation thermique, suivant localisation et étude du BET thermique ;
- Terrasses non Accessibles
 - Système multicouche avec protection par gravillons ou végétalisé suivant emplacements
 - Isolation thermique, suivant localisation et étude du BET thermique.
- Terrasses Jardin sur sous-sol
 - Système multicouches avec couches drainante et filtrante, recevant la terre végétale.

II. – LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

CLOISONS ET DOUBLAGES

- Doublage intérieur par un complexe isolant polystyrène (ou autre) et plaque de plâtre, ou équivalent, épaisseur et localisation suivant étude thermique et classement acoustique ;
- Dans le cas d'une isolation par l'extérieur, le mur recevra directement une peinture. Localisation selon plans.
- Distribution intérieure des appartements :
Cloisons plaque de plâtre sur ossature placostil, épaisseur de 70 mm avec intégration de laine minérale
- Soffite et plafonds suspendus pour passage réseaux et canalisations en plaque de plâtre, suivant plans architecte et préconisations du Bureau de Contrôle et Bureaux d'Etudes.

SOLS ET PLINTHES

Pour tous les appartements :

- Hall / Cuisine / Kitchenette / Séjour / Dégagements et placards attenants
 - Carrelage en grès cérame émaillé 60 x 60cm (produits MARAZZI ou équivalent), pose droite, collé sur chape avec isolant phonique, suivant propositions du Maître d'Ouvrage ;
 - Plinthes en grès cérame émaillé assorties, au pourtour de la pièce.
- Salle de bains / Douche / W.C.
 - Carrelage en grès cérame émaillé 60x60cm (produits MARAZZI ou équivalent), pose droite, collé sur chape avec isolant phonique (choix assorti aux faïences murales présentées parmi les propositions du Maître d'Ouvrage) ;
 - Plinthes en grès cérame émaillé assorties au pourtour de la pièce
- Chambres et placards attenants
 - Parquet en chêne contrecollé décor trois frises de type Phyléa des Ets COMPAGNIE FRANÇAISE DU PARQUET ou équivalent,
 - Plinthes assorties.
- Terrasses privatives étanchées et Balcons (suivant plans)
 - Complexe d'étanchéité suivant plans ;
 - Pour l'ensemble des logements : Dalles carrelage 60 X 60 cm sur plots, couleur au choix de l'architecte.

REVETEMENTS MURAUX

Faïence

- Salle de Bains et Douche
 - Faïence de couleur unie format 25 x 76 cm ou 30 x 60 cm (produits MARAZZI ou équivalent), posée à la colle ;
 - A la périphérie de la baignoire ou du bac à douche, sur une hauteur de 2,00 m depuis le sol ;
 - Sur les tabliers des baignoires.

Peinture

- Sur porte Palière
 - 2 couches de peinture sur préparation.
- Sur menuiseries intérieures
 - 2 couches de peinture acrylique blanche satinée sur préparation.
- Sur tous les plafonds
 - 2 couches de peinture acrylique mate sur préparation
- Sur les murs de toutes les pièces sèches
 - 2 couches de peinture acrylique mate velours blanche sur préparation.
- Sur les murs des pièces humides
 - 2 couches de peinture acrylique mate velours blanche sur préparation.

MENUISERIES EXTERIEURES ET FERMETURES

- Menuiseries en PVC blanche, ouvrants suivant plans (avec ou sans partie fixe latérale et/ou allège fixe), avec vitrages isolants suivant exigences thermiques et acoustiques ;
- Fermetures selon plans par volets roulants motorisés en PVC ou aluminium selon dimensions, à commande électrique.
- Coffres intérieurs partiellement intégrés aux menuiseries extérieures (en saillie côté intérieur) ;
- Occultations dans toutes les pièces, sauf salles de bains (vitrage translucide).

Portes Fenêtre Séjour :

- Dimension selon plans, 1 ou 2 vantaux ouvrants à la française.
- Dans certains logements, menuiseries coulissantes dans séjour selon plans architecte.

Serrureries extérieures

- Garde-corps sur balcon en tôle microperforée laquée .

MENUISERIES INTERIEURES

- Porte palière
 - Porte à âme pleine avec tôle incorporée, anti-effraction, serrure 3 points d'ancrage A.2P*, avec cylindre de sûreté sur organigramme, judas optique, finition décorative à l'extérieur, seuil suisse, pommeau de tirage chromé ou équivalent, avec une entrée de clé sur la face extérieure, béquille simple intérieure sur rosace.
- Portes intérieures
 - Portes alvéolaires à peindre, équipées de poignées sur rosace, finition acier brossé ou aluminium anodisé.
- Portes de placards
 - Pivotantes pour les placards d'une largeur inférieure ou égale à 1,00 m, suivant plans, épaisseur 10 mm, couleur blanche ;
 - Coulissantes pour les placards d'une largeur supérieure à 1,00 m, suivant les plans, épaisseur 10 mm, couleur blanche ;
 - Rails de coulisse haut et bas collés en plafond et au sol.
- Aménagement placards
 - Tablette chapelière avec tringle pour penderie pour les placards d'une largeur inférieure ou égale à 1,00 m.
 - Tablette chapelière hauteur 1.80m avec tringle sur 2/3 et 3 étagères sur 1/3 pour les placards de largeur supérieure à 1,00m.

EQUIPEMENT MENAGER (suivant plans)

Logements de type T1 :

- **Cuisine équipée de 120 cm selon plan :**
 - Meubles :
 - 2 meubles hauts (dont un meuble hotte)
 - 1 meuble bas sous évier
 - Electroménager :
 - hotte visièrre de marque CANDY ou équivalent,
 - plaque 2 feux vitrocéramique de marque CANDY ou équivalent,
 - réfrigérateur sous plan de marque BEKO ou équivalent
 - Evier inox FRANKE 1 cuve ou équivalent
 - Mitigeur cuisine PANINI chromé ou équivalent (Norme : NF 1A – E1 C2-A2-U3)
 - Plan de travail épaisseur 3.9 cm en panneau de particules qualité hydrofuge 1 face stratifiée 3 chants épais 1.3mm
 - Panneau de crédence épaisseur 1.8 cm en panneau de particule qualité hydrofuge 2 faces stratifiées

- **Cuisine équipée de 180 cm selon plan :**
 - Meubles :
 - 2 meubles hauts : 1 meuble hotte et 1 meuble 2 portes
 - 1 meuble bas sous évier 1 porte (1 porte car emplacement lave-vaisselle prévu à côté du meuble évier)
 - Electroménager :
 - hotte visièrre de marque CANDY ou équivalent,
 - plaque 2 feux vitrocéramique de marque CANDY ou équivalent,
 - réfrigérateur sous plan de marque BEKO ou équivalent
 - Evier inox FRANKE 1 cuve + 1 égouttoir ou équivalent
 - Mitigeur cuisine PAINI chromé ou équivalent (Norme : NF 1A – E1 C2-A2-U3)
 - Plan de travail épaisseur 3.9cm en panneau de particules qualité hydrofuge 1 face stratifiée 3 chants épais 1.3mm
 - Panneau de crédence épaisseur 1.8cm en panneau de particule qualité hydrofuge 2 faces stratifiées

Logements de type T2 :

- **Cuisine équipée selon plans :**
 - Meubles :
 - 2 meubles hauts : 1 meuble hotte et 1 meuble 2 portes
 - 2 meubles bas : 1 meuble sous évier 1 porte, 1 meuble four avec tiroir
 - Electroménager :
 - Hotte visièrre de marque CANDY ou équivalent,
 - Plaque 4 feux vitrocéramique de marque CANDY ou équivalent,
 - Réfrigérateur-congélateur de marque INDESIT ou équivalent
 - Four convection de marque CANDY ou équivalent
 - Evier inox FRANKE 1 cuve + 1 égouttoir ou équivalent
 - Mitigeur cuisine PAINI chromé ou équivalent (Norme : NF 1A – E1 C2-A2-U3)
 - Plan de travail épaisseur 3.9cm en panneau de particules qualité hydrofuge 1 face stratifiée 3 chants épais 1.3mm
 - Panneau de crédence épaisseur 1.8cm en panneau de particule qualité hydrofuge 2 faces stratifiées

A partir du T3 :

- Attentes EC et EF + évacuation (emplacement selon plans)

Pour l'ensemble des logements, il n'est pas prévu d'alimentation gaz pour la cuisinière.

EQUIPEMENT ELECTRIQUE

- Type d'installation encastrée dans dalles, murs et cloisons ;
- Installation conforme à la Norme NFC 15-100/A3 ;
- Sorties de fils pour les centres et les appliques avec dispositif de connexion et sa fiche douille (DCL) (Pas de douille dans volume 2 des salles d'eau) ;
- Appareillage, DOOXIE de LEGRAND, ou équivalent (coloris blanc) ;
- Détecteur de fumée installé en plafond (circulations ou dégagements desservant les chambres). Emplacement suivant préconisation du Bureau d'Etudes.

ÉQUIPEMENT DE CHAQUE PIÈCE

	Centre-plafond simple allumage (ou appliques selon présence de faux plafond CF)	Applique simple allumage	Bandeau simple allumage	Prises cuisson 32A	Prises 16A	Prises machines	Dont prise 16A en hauteur à proximité de l'interrupteur	Prises Communication
Séjour	1				4 (*1)		1	2
Chambre accessible	1				3		1	1
Chambre supplémentaire	1				3			1(*6)
Kitchenette *1		1		1	2	2	1	
Cuisine	1	1		1	6 (*2)	3 (*3)	1	
Entrée	1 (*4)				1			
Dégagement	1 (*4)				1			
Douche	1		1		1		1 (*5)	
Salle d'eau	1		1		1		1 (*5)	
W.C.	1						1 (*5)	
Terrasses		1			1			
Balcons Privatifs		1			1			

*1 4 prises de courant minimum

*2 Dont 1 en plinthe et 4 en dossier (4 à 1,20 m et 1 à 0,45 m du sol) côté plan de travail hors de l'espace évier et cuisson + 1 à 1.80 m pour la hotte.

*3 Une des prises éventuellement dans un autre local selon plan.

*4 Télérupteur si plus de 2 accès éloignés.

*5 Si pièce accessible handicapée

*6 Une prise de communication au format RJ45, uniquement pour les chambres 2

EQUIPEMENT SANITAIRE ET PLOMBERIE

Distribution eau chaude, eau froide, apparente ou encastrée, suivant exigences techniques.

- Évacuation des appareils en tubes P.V.C apparents ou encastrés.

- Appareils sanitaires, couleur blanche, suivant plans :

- Ensemble meuble vasque simple, avec miroir et éclairages par LED en appliques, vidage à tirette, robinetterie mitigeuse chromée à disque céramique (produits HANSGROHE ou équivalent).
- Baignoire acrylique (dimensions suivant plans de l'Architecte), vidage à commande automatique à clapet, robinetterie mitigeuse chromée (HANSGROHE ou équivalent), douchette avec flexible et support téléphone, inverseur bain/douche à commande automatique ;
- Douche, receveur en grès au format (suivant plans), robinetterie mitigeuse, avec finition chromée, douchette avec flexible et support mural.
- Robinetterie de marque HANSGROHE ou équivalent.
- WC suspendu en porcelaine blanche avec réservoir de chasse intégré, mécanisme silencieux, interrompable ou double, position 3 ou 6 litres pour économie d'eau, abattant double blanc en plastique rigide.
- Appartements rez-de-jardin et terrasses en dernier étage : 1 robinet de puisage, avec robinet de purge en cuisine, emplacement sous évier.

CHAUFFAGE – PRODUCTION D'EAU CHAUDE – VENTILATION

La température intérieure (température de l'air au centre de la pièce à 1,50 m au-dessus du sol) servant de base aux calculs sera de 19°C dans tous les locaux, à l'exception des salles de bains et des salles d'eau, où elle sera de 21°C, pour une température extérieure de base de – 10°C.

- Studio / T1 :
 - Chauffage électrique avec radiateur à panneaux rayonnants
 - Sèche-serviettes électrique pour les salles de bains et salles d'eau de marque ACOVA ou équivalent.
 - Production d'eau chaude sanitaire par cumulus électrique de volume 100 Litres
- Pour les autres logements (hors Studio / T1) :
 - Chauffage et production d'eau chaude sanitaire par chaudière individuelle gaz à condensation de marque SAUNIER DUVAL ou équivalent :
 - à micro accumulation pour les logements comprenant 1 salle de bains ;
 - avec un ballon d'eau chaude intégrée pour les logements comprenant 2 salles de bains ;
 - Appareils d'émission de chaleur en acier laqué blanc avec thermostat à programmation en pièce principale, de marque FINIMETAL, type REGGANE 3010 ou équivalent.
 - Sèche-serviettes électrique pour les salles de bains et salles d'eau, de marque ACOVA ou équivalent.

Système de Ventilation Mécanique Contrôlée (système hygro-réglable, suivant calculs thermiques), avec extraction de l'air par les pièces humides ;

Dans les pièces principales, entrée d'air frais par les menuiseries des fenêtres.

CLOTURE DES TERRASSES EN RDC (jardins privatifs)

- Clôture par ganivelle hauteur 1,20 mètre avec portillon bois pour entretien par le syndic
- Jardins privatifs engazonnés

EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATION

- Télévision
 - Raccordement à l'antenne collective permettant de recevoir l'ensemble des chaînes de la TNT.
 - Voir paragraphe "Equipement de chaque pièce".
- Téléphone
 - Voir paragraphe "Equipement de chaque pièce".
- Vidéophone
 - 1 combiné main-libre, placé dans le hall d'entrée de l'appartement.
- Fibre optique
 - Fibre optique depuis local en sous-sol arrivant dans le tableau électrique de chaque logement.

LOCAUX PRIVATIFS ANNEXES

- Emplacements de voitures :
 - Garages boxés suivant plan :
 - Sols : béton brut
 - Plafonds : Béton brut ou revêtement d'isolation thermique suivant localisation
 - Fermeture par porte métallique basculante à manœuvre manuelle (selon plans)
- Place de stationnement visiteur (suivant plans):
 - Sols : béton brut
 - Plafonds : Béton brut ou revêtement d'isolation thermique suivant localisation

III. – PARTIES COMMUNES

PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES DE L'IMMEUBLE

- Hall d'entrée
Décoré suivant choix de l'Architecte ;
 - Revêtement de sol en carrelage grès cérame, dimension suivant carnet de décoration ;
 - Tapis brosse ;
 - Plafond acoustique à parement plâtre perforé et lisse ;
 - Revêtement décoratif sur parois selon carnet de détail de l'architecte
 - Ensemble entrée en acier laqué, avec ventouse électrique pour ouverture ;
 - Eclairage par spots ou appliques, commandé par détecteur de présence ;
 - Signalisation hall d'entrée par appliques en façade

- Circulations rez-de-chaussée
Décorés suivant choix de l'Architecte ;
 - Revêtement décoratif sur parois selon carnet de détail de l'architecte
 - Plafond acoustique à parement plâtre perforé et lisse ;
 - Revêtement de sol en carrelage grès cérame, dimension suivant carnet de décoration ;
 - Eclairage par spots sur détecteur de présence.

- Paliers d'étage
 - Décorés suivant choix de l'Architecte ;
 - Moquette en lés ou dalles U3 P3 ou U3SP3 suivant localisation. Plinthes sapin à peindre ;
 - Peinture acrylique en plafonds et revêtement vinylique et peinture sur murs selon carnet de déco de l'architecte ;
 - Eclairage par plafonniers et/ou appliques avec détecteur de présence.

- Circulations sous-sol
 - Sol béton, murs brut béton ou agglos rejointoyés ;
 - Points lumineux commandés par détecteurs de mouvement ;
 - Désenfumage naturel du niveau de sous-sol.

- Ascenseurs
 - Les ascenseurs desservent tous les niveaux depuis le sous-sol
 - Contrôle d'accès du sous-sol aux étages et des étages au sous-sol, hors rez-de-chaussée, par digicode en cabine ;
 - Installation conforme aux Normes en vigueur ;
 - Cabine de type métallique ;
 - Porte de cabine automatique à ouverture latérale en acier inoxydable ;
 - Parois en tôle lisse avec habillage revêtement stratifié ou autre ;
 - Miroir et éclairage ;
 - Revêtement de sol : identique à celui du hall d'entrée ;
 - Porte palière automatique à ouverture latérale en inox au RDC et peinte dans les étages ;

- Cages d'escaliers et SAS en sous-sol
 - Marches et contremarches : finition peinture de sol ;
 - Paliers : finition peinture de sol ;
 - Murs, noyau et plafond : projection peinture gouttelette blanche ;
 - Éclairage par détecteurs de mouvement.

- Local stockage poubelles
 - Locaux situés au sous-sol ;
 - Containeurs d'ordures ménagères non fournis ;
 - Sol : carrelage 30 x 30 cm antidérapant et siphon de sol ;
 - Murs : carrelage jusqu'à 1,20 m de hauteur environ et au-dessus des 1,20 m, peinture de propreté sans préparation ;
 - Plafond : béton brut ou isolation apparente sous locaux chauffés ;
 - Eclairage : par point lumineux, commandé par détecteur de présence ;
 - Point d'eau et ventilation.

- Local 2 roues :
 - 2 locaux situés au sous-sol respectivement sous les bâtiments A et B.
 - Murs en béton brut
 - Sols : peinture anti-poussière
 - Plafond : béton brut ou isolation apparente sous locaux chauffés
 - Eclairage : par point lumineux avec détecteur de présence.
 - Equipés de rack : nombre selon plans

- Locaux concessionnaires
 - Local fibre et local électrique TGBT situés au sous-sol, local Transfo au rez-de-chaussée du bâtiment A
 - Sol : béton brut ;
 - Murs : en béton brut ;
 - Eclairage : par point lumineux, commande par détecteur de présence dans le local fibre et TGBT

IV. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

Equipements mis à disposition de la copropriété

- Boîtes à colis connectées
 - Casiers de dimensions différentes
 - Emplacement en extérieur

- Boîtes aux lettres
 - Boîtes aux lettres conformes aux normes La Poste. Emplacement à l'extérieur

- Vélos électriques en libre-service
 - Local situé au sous-sol -1
 - Mise en place de vélos électriques à la disposition exclusive des habitants
 - Réservation depuis l'application de conciergerie connectée

- Espaces verts
 - Plantation d'arbres et d'arbustes et engazonnement (selon prescriptions du Permis de Construire), en complément de la végétation existante conservée ;
 - Haies libres composées d'arbustes variés pour la gestion des vis-à-vis, ou plantes grimpantes sur la clôture
 - Vagues végétales composées, vallonnements paysagers
 - Jardin de pluie au cœur du projet recouvert de galets
 - Cheminements piétons avec des bancs pour créer des espaces de repos
 - Terrasse commune agrémentée de jardinières plantées proposée au R+3 entre les bâtiments D et E
 - Clôtures et murs mitoyens existants conservés ou reconstruits selon préconisations du permis de construire

- Éclairage extérieur
 - Lampadaires ou bornes, placés aux emplacements appropriés.

- Réseaux divers
 - EAU POTABLE
 - ÉLECTRICITÉ
 - GAZ
 - ASSAINISSEMENT

 - TÉLÉCOMMUNICATION
 - EAUX PLUVIALES

Branchement sur réseau public
Raccordement réseau ENEDIS
Raccordement au réseau GrDF
Raccordement au réseau public existant (Suivant Permis de Construire)
Raccordement au réseau TELECOM
Selon prescriptions du Permis de Construire :
Infiltration dans le jardin de pluie.
Pour les surfaces imperméabilisées, les eaux sont redirigées vers des ouvrages de rétention.

SIGNATURE DU RESERVANT

SIGNATURE DU RESERVATAIRE